



Sucy en Brie le 19 janvier 2018

COMMUNIQUÉ

L'Association **OYE 349** militante pour la défense des riverains victimes des nuisances aériennes, prend acte de la décision gouvernementale intervenue le 17 janvier 2018 et dénonce :

L'abandon du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes, c'est:

- ✓ Une catastrophe sanitaire pour les riverains des aéroports Internationaux d'Ile-de-France
- ✓ Un déni de démocratie pour les Nantais et les Nantaises et leurs élus
- ✓ Une catastrophe économique pour les territoires
- ✓ Une grosse facture supplémentaire pour le contribuable français

Une fois de plus un gouvernement raisonne « Métropole Ile-de-France » pour concurrencer nos voisins européens avec pour conséquences :

Des avions vont continuer de survoler la ville de Nantes, tout comme la ville de Toulouse ou bien encore la région Ile-de-France dans laquelle vivent et travaillent plus de 3 millions de riverains survolé toutes les 3 minutes par des mouvements aériens (une densité démographique 10 fois plus forte que dans le reste de l'hexagone).

« Cela n'empêche pas le Premier Ministre de proposer d'acheminer les voyageurs de Nantes à Paris ».

Ajouté à cela se profile un scandale sanitaire comparable à celui de l'amiante.

Effectivement : Avion = diesel et kérosène = gasoil + 6 additifs supplémentaires, classés carcinogènes.

En partie responsable des pics de pollution (oxyde d'azote et particules fines) bien sûr exclus de la COP 21 chère à nos dirigeants.

Nous rappelons à tous et à toutes que le réacteur d'avion reste « indépolluable » contrairement au moteur à combustion interne des véhicules automobiles.

La France est constamment rappelée à l'ordre par les instances européennes pour le non-respect des normes environnementales. Les plans de protection de l'atmosphère sont retoqués par le Conseil d'Etat.

Enfin dans la perspective des Assises du transport aérien, l'Etat français n'a pas l'intention de brider celui-ci mais bien au contraire, de concentrer cette énorme pollution sur l'ensemble des riverains déjà bien impacté, en invoquant l'imprévoyance fautive de tous ceux et toutes celles qui sont venus s'installer sous les couloirs aériens.

Pour OYE 349 c'est une véritable honte que ce gouvernement cède sous la pression et qui par ailleurs est incapable de mettre en place de véritables mesures contraignantes pour limiter les effets de cette pollution.

Nous disons :

A quand la vignette « **CRIT'AIR** » sur les avions qui ont plus de 30 ans d'âge et au demeurant, très bruyants, très polluants.

A quand une taxation du kérosène pour l'instant 0 % qui instaure une concurrence déloyale avec le transport ferroviaire.

A quand une véritable politique en faveur des populations qui souffrent de toutes ces nuisances.

Nos élus comme les citoyens veulent bien prendre l'avion mais à condition qu'il survole le champ du voisin.

Aujourd'hui il serait temps de considérer les avantages liés au trafic aérien mais il serait temps aussi d'en partager également ses nuisances.

Les riverains et les riveraines des aéroports urbains sauront réagir à cette nouvelle punition qu'ils n'ont pas méritée. En cela, ils seront aidés et soutenus par toutes les associations comme la nôtre.

OYE 349 demeurera attentive et vigilante sur ce dossier et ses connexions de tout point de vue, qu'il s'agisse de l'aide à l'insonorisation ou des indemnités qualifiées de conséquentes par le Premier Ministre.